

Règlement du Triathlon International Passy Mont-Blanc – Édition 2025

Article 1 - Assurance et Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels causés à des tiers.

Les concurrents sont responsables de leur matériel avant, pendant et après la course. Il leur appartient de souscrire à une assurance complémentaire s'ils le souhaitent, notamment pour couvrir les dommages matériels (les collisions entre participants ne sont pas couvertes, même en responsabilité civile).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident liés :

- au non-respect du code de la route,
- au non-respect des consignes de sécurité,
- ou au non-respect du présent règlement.

Les participants doivent être conscients des risques liés à ce type d'épreuve, nécessitant un entraînement préalable et une bonne condition physique. L'organisateur en cas d'accident, blessure, incapacité ou décès survenu durant l'événement pour être responsable dans la limite du montant de l'inscription du participant..

Article 2 - Courses et Formats

Le Triathlon International Passy Mont-Blanc aura lieu le **15 juin 2025** à la base de loisirs du lac de Passy (74190).

Au programme :

- **Triathlon M** (individuel) – Départ 14h
1,5 km natation (départ mass start + sortie à l'australienne) / 39 km vélo (500 m D+) / 10 km course à pied.
À partir de la catégorie Junior.
- **Triathlon S** (individuel ou relais) – Départ 8h30
750 m natation / 24 km vélo (250 m D+) / 5 km course à pied.
Individuel : à partir de Cadet / Relais : à partir de Benjamin.
- **Triathlon XS** (individuel) – Départ 11h30
300 m natation / 8 km vélo (10 m D+) / 2,5 km course à pied.
À partir de la catégorie Benjamin (départ décalé pour cette catégorie).

- **Triathlon Kid's** – Départ à partir de 13h

100 m natation / 2 km vélo / 1 km course à pied.
Pour les enfants de Poussin à Pupille (VTT obligatoire).

Article 3 - Inscriptions

- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur ledossard.com
- Ouverture : 15 novembre 2024 à 12h
- Clôture : 13 juin 2025 à 20h
- **Attention** : Inscriptions après le 18 mai 2025 = pas de lot participant
- **Aucune inscription sur place**

Tarifs (progressifs jusqu'à la clôture) :

- Format M : 70 €
 - Format S : 40 € individuel / 70 € relais
 - Format XS : 20 €
 - Format Kid's : 15 €
-

Article 4 - Retrait des Dossards

- **Samedi 14 juin** : 18h à 21h
- **Dimanche 15 juin** :
 - 7h à 8h (format S)
 - 8h à 11h (format XS)
 - 8h à 12h30 (Kid's)
 - 8h à 13h30 (format M)

➔ Clôture du retrait : 30 min avant chaque départ

➔ Un seul dossard fourni (port de ceinture porte-dossard obligatoire)

➔ Une puce électronique est remise (perte = 20€ HT)

➔ Un tiers peut retirer plusieurs dossards s'il justifie son identité + celle des concurrents concernés.

Article 5 - Aire de Transition

- Accès réservé aux athlètes, officiels et organisation.
- Contrôle à l'entrée :

Casque homologué (jugulaire attachée) + ceinture porte-dossard (3 points minimum).

- Les vélos doivent être rangés à l'emplacement numéroté du concurrent.
 - L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.
-

Article 6 - Transitions T1 & T2

T1 :

- Retrait de la combinaison uniquement dans l'aire de transition.
- Casque attaché avant de prendre le vélo.
- Vélo poussé jusqu'à la ligne de sortie.

T2 :

- Descente du vélo avant la ligne d'entrée du parc.
 - Vélo poussé jusqu'à l'emplacement numéroté.
 - Seuls les athlètes avec dossard et bracelet inviolable peuvent récupérer leur matériel à la fin.
-

Article 7 - Zone d'Arrivée

- Les 100 derniers mètres sont **strictement réservés aux athlètes**.
 - Tout accompagnateur (enfant, conjoint, ami, etc.) est **interdit**, sous peine de disqualification.
-

Article 8 - Ravitaillement

- Aucun ravitaillement ou assistance extérieure n'est autorisé.
 - Les emplacements et compositions des points de ravitaillement seront communiqués en ligne et lors du briefing.
-

Article 9 - Abandon

- Tout abandon doit être signalé au plus vite à un bénévole ou un officiel.
 - La puce électronique doit être rendue à l'arrivée ou dans l'aire de transition.
→ Sinon, elle sera facturée 20 €.
-

Article 10 - Chronométrage

- Chronométrage via puce électronique.

- En cas de défaillance technique, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.
 - **Toute puce non restituée sera facturée 20 €.**
-

Article 11 - Règles de Course

- **Connaissance du règlement** obligatoire pour tous les participants.
 - **Briefing obligatoire 10 minutes avant chaque départ.**
 - **Aucun drafting (aspiration/abri)** autorisé.
 - **Interdiction de courir torse nu.** Trifonction ouverte jusqu'au sternum max, à moins de 200m de l'arrivée.
 - Respect des zones de propriété.
 - Comportement sportif exigé : pas de blocage, gêne, agression ou mouvement dangereux.
 - Connaissance des parcours obligatoire (aucune réclamation acceptée en cas d'erreur de parcours).
 - **Aide extérieure interdite** (physique ou matérielle).
-

Article 12 - Pénalités

En cas de faute (non disqualifiante), une pénalité est à effectuer dans la zone dédiée à 500 m de l'arrivée :

- Kid's : 30 sec
 - XS : 1 min
 - S : 2 min
 - M : 4 min
-

Article 13 - Classements & Récompenses

- Résultats disponibles en ligne sur les sites de l'organisateur et du chronométreur.
- La présence à la remise des prix est obligatoire pour recevoir une récompense.
- En cas de contrôle antidopage, les primes seront versées après résultats.
- Délai d'un mois pour contester les résultats.

Récompenses :

- Podiums scratch (H/F) pour chaque format
- Podiums par catégorie :

De Poussin à Junior (H/F)

À partir de Senior, classement par tranches de 10 ans (H/F)

- **Pas de cumul des récompenses**

Article 14 - Matériel

- **Vélos chrono et prolongateurs autorisés** (hors course Kid's)
- **VTT obligatoire** pour la course Kid's

Article 15 - Annulation / Désistement

Une **assurance annulation** est proposée :

- Kid's, XS : 5 €
- S : 10 €
- M : 15 €

Remboursement = montant de l'inscription - 1 €, via la plateforme d'inscription.

➔ Sans cette assurance, **aucun remboursement ne sera effectué**, quelle que soit la raison.

Article 16 - Droit à l'image & Données personnelles

Chaque participant autorise l'usage de son image pour les besoins de promotion de l'événement.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression de ses données.

Pour toute demande ou opposition, écrire à l'organisation en précisant : nom, prénom, adresse et numéro de dossard si possible.